

# **ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN-E MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A THONEX DU 21 MARS 2010**

## **1. Dépôt des listes de candidatures**

Les dépôts des listes de candidatures doivent s'effectuer, en mains propres, au service des votations et élections, **au plus tard le lundi 1<sup>er</sup> février 2010, à 12 h 00.**

## **2. Documents nécessaires**

Le service des votations et élections rappelle les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, et tient à la disposition des partis politiques, autres associations ou groupements, les formules indispensables et spéciales pour le dépôt des listes de candidats (ces formules doivent être retirées exclusivement **au service des votations et élections, route des Acacias 25, 2ème étage, entrée rue Adrien Wyss, en face du garage Citroën.**

Ces dernières doivent être accompagnées:

- a) de la signature de **25 électeurs-trices** au moins, ayant le droit de vote en matière communale;
- b) de l'acceptation écrite de la personne candidate.

L'élection sera tacite si une seule candidature est présentée.

**Il est rappelé que tout dépôt de liste de candidatures qui, après vérification, ne respectera pas les conditions légales, sera refusé.**

\*

\*

\*